



Le Pays Rochois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



La Roche-sur-Foron, le 26/02/2026

Affaire suivie par : Charlotte BLONDEAU - Aménagement
AT26-027
Tél. 04 50 03 39 92 - charlotte.blondeau@ccpaysrochois.fr

Monsieur Bruno FOREL
Président SCoT Cœur de Faucigny
44, place du Village
74130 Faucigny

Objet : Consultation des Personnes Publiques Associées – Projet arrêté du SCoT Cœur du Faucigny

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 17 février 2026, vous avez notifié à la Communauté de Communes du Pays Rochois le projet du SCoT Cœur du Faucigny pour avis, arrêté par délibération du Comité syndical du 27 janvier 2026, dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées.

La Communauté de Communes du Pays Rochois accuse réception de cette notification.

Toutefois, en raison des prochaines échéances électorales et de la période de transition institutionnelle en résultant, aucun conseil communautaire ne pourra être réuni dans le délai imparti pour rendre un avis. Dès lors, la Communauté de Communes du Pays Rochois ne sera pas en mesure de procéder à l'examen du dossier, ni d'émettre un avis dans le cadre de la présente consultation.

Vous remerciant d'en prendre bonne note, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

David RATSIMBA
Président de la CCPR

Copie : Communautés de communes de la Vallée Verte
Communautés de communes des Quatre Rivières
Communautés de communes d'Arve et Salève
Communautés de communes de Faucigny Glières